

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES

B. P. 1575 YAOUNDE

RAPPORT DE STAGE

ORGANISATION COMPTABLE
D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE
"CAS DE LA ZURICH"

BEDI GNAGNE

Etudiant 8^e Promotion 1986 - 1988

Cycle Supérieur de l'Institut

International des Assurances IIA

TABLE DES MATIERES

- Avant Propos
- Introduction

Chapitre I : PRESENTATION DE LA SOCIETE

- I-1 Service Production
- I-2 Service Sinistre
- I-3 Service Comptabilité

Chapitre II : ORGANISATION COMPTABLE DE LA SOCIETE

- II-1 Emissions de Primes
 - II-1-1 Bordereau de Primes émises - Journal des Primes émises
 - II-1-2 Bordereau de Primes annulées - Journal de Primes annulées
- II-2 Comptabilité Générale
 - II-2-1 Opérations de Trésorerie
 - II-2-1-1 Traitement au niveau de la caisse
 - II-2-1-2 Traitement au niveau de la banque
 - II-2-2 Journal - Balance
 - II-2-3 Comptabilité des Agences
 - II-2-4 Opérations de coassurance
 - II-2-5 Opérations de réassurance
 - II-2-6 Opérations de placement
- II-3 Statistiques
 - II-3-1 Etat des primes impayées des agences
 - II-3-2 Etat des Primes
 - II-3-3 Etat des paiements de sinistres
 - II-3-4 Etat des commissions

Chapitre III : OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

CONCLUSION

AVANT PROPOS

Les étudiants du cycle supérieur de l'Institut International des Assurances de Yaoundé (I.I.A) sont tenus en fin de leur première année, d'effectuer un stage pratique d'une durée de deux mois et demi, dans une société ou un organisme d'assurance ou de réassurance, ou dans un organisme de contrôle d'assurance afin de se familiariser avec la pratique technique, commerciale et juridique de l'assurance avant d'aborder leur deuxième année.

A cet effet, j'ai été amené à effectuer à la compagnie d'assurance ZURICH, un stage pratique allant du 1er Août au 15 Octobre 1987.

Je remercie sincèrement Monsieur Jean François TICHIT, Directeur Général de la société, d'avoir bien voulu m'accepter comme stagiaire dans sa compagnie. Je remercie également le Chef de Service Comptabilité, Monsieur LE CORRE et son Adjoint Monsieur EHIOUE ASSOUAN dont le sens d'organisation élevé a permis le déroulement normal de ce stage.

Enfin que tous les collaborateurs de la Compagnie trouvent ici mes remerciements.

INTRODUCTION

La Compagnie Zurich "Bureau direct en Côte d'Ivoire", créé en 1968, est une représentation du groupe Zurich, société anonyme de capital social de trente milliards, dont le siège est en Suisse.

L'orientation de ce groupe est tournée vers la pratique des activités d'assurance dans toutes les branches et dans tous les continents. En Afrique ce groupe est représenté en Côte d'Ivoire, au Maroc et au Kenya. La succursale en Côte d'Ivoire opère dans les branches comme l'Auto, les Risques divers, la Responsabilité civile, la Maritime etc... Son chiffre d'affaire est d'un milliard soit deux pour cent du chiffre d'affaire du marché ivoirien.

Le Bureau direct de la Zurich en Côte d'Ivoire fonctionne comme une Compagnie d'assurance car elle fait face à toutes les obligations exigées par la réglementation et la législation. Mais cette représentation a l'obligation de rendre compte de ses activités au siège, par l'envoi mensuellement, trimestriellement ou annuellement des états statistiques.

Au cours de notre stage dans cette société, nous nous sommes intéressés à l'organisation comptable de l'entreprise. L'intérêt que revêt ce thème à nos yeux se résume en deux idées :

- la première est que c'est dans le service comptabilité que nous avons passé le maximum de notre temps.
- la seconde réside dans le fait que c'est la comptabilité qui donne une image fidèle de la société car c'est elle qui reflète la situation financière de l'entreprise.

Le plan que nous suivons au cours de notre exposé se résume en trois chapitres :

- le chapitre premier sera consacré à la description de la société
- le deuxième chapitre s'intéressera à l'organisation comptable de la compagnie
- Enfin nous avons jugé utile de faire des observations et suggestions dans le sens d'atteindre les objectifs fixés par la compagnie.

Chapitre I : PRESENTATION DE LA SOCIETE

I-1 SERVICE PRODUCTION

Ce service est placé sous l'autorité d'un Chef aidé dans sa tâche par deux bureaux :

- Un premier bureau chargé de la gestion des risques automobiles c'est à dire de la souscription, de la tarification, du renouvellement, de la suspension, de la résiliation, de la remise en vigueur, de l'attribution des numéros de polices et d'avenant des risques auto. La production automobile concerne tous les contrats relatifs au risque auto. Ces risques se subdivisent en quatre catégories :

Catégorie 1 " Promenade et Affaire "

Elle prend en compte les véhicules à carrosserie de tourisme, utilisés tant pour les besoins professionnels que privés et qui sont aménagés pour le transport de personnes.

Catégorie 2 " Transport Privé de Marchandises "

Elle tient compte des véhicules destinés pour le transport de produits ou marchandises appartenant à l'assuré ou le transport de personnes à titre gratuit, la patente de transport n'étant pas exigée.

Catégorie 3 " Transport Public de Marchandises "

Elle considère les véhicules utilisés pour le transport à titre onéreux de produits et marchandises appartenant à des tiers, la patente de transport étant exigée.

Catégorie 4 " Transport Public de Voyageurs "

Elle tient compte des autobus, autocars et véhicules aménagés pour le transport de voyageurs à titre payant.

Quelles sont les garanties proposées aux assurables ?

Les garanties obligatoires

- La Responsabilité Civile + Recours des Tiers Incendie.

Les garanties facultatives

- Dommages éprouvés par le véhicule
- Vol et Incendie
- Bris de glace
- Défense et Recours

Les extentions de garantie

- Vol par agression
- Extention des garanties ci-dessus dans les pays limitrophes.

Le second bureau de la production s'occupe de la gestion des risques divers (dégats des Eaux, tous risques chantier, tous risques montages). Il s'occupe également de l'Individuel Accident, du Vol et de l'Incendie (Risques simples, risques industriels).

Il faut souligner que la plupart de ces risques sont gérés en coassurance et en réassurance.

Outre la production Auto et celle relative aux risques non Auto le Chef de Service est chargé de la gestion des risques Auto des Agences à l'intérieur du pays.

Il faut aussi ajouter que le Service Production est aidé dans ses travaux par des dactylographes dont le rôle est l'établissement des attestations et des polices d'assurance.

I - 2 SERVICE SINISTRE

Ce service est placé sous la direction d'un Chef de service chargé de la gestion des sinistres. Il est aidé dans sa tâche par deux bureaux :

- Un premier bureau chargé de recevoir les déclarations des sinistres matériels ~~par les tiers lésés~~

- Un second bureau chargé de la gestion des sinistres corporels. Le service sinistre a pour rôle : d'évaluer les préjudices, d'exercer les recours pour les sinistres dont la responsabilité incombe à un tiers. C'est ce service qui s'occupe de la liquidation des dossiers sinistres.

Il existe aussi des dactylographes qui établissent les courriers sinistres, les pièces relatives aux transactions et les chèques concernant les paiements de sinistre.

Le règlement de sinistre et l'encaissement de recours donnent naissance à l'établissement de deux fiches :

- la première dite de "règlement de sinistre" (voir Annexe I)
- la seconde dite d'encaissement de recours (voir Annexe II).

Ces deux fiches sont ensuite acheminées au service comptabilité.

I - 3 SERVICE COMPTABILITE

Il s'occupe de l'exploitation des données émanant du service sinistre et du service production à savoir d'une part les paiements de sinistre et les recours encaissés, d'autre part les encaissements de prime. Il s'occupe également de la gestion du personnel, des titres, des immeubles, des frais généraux, du matériel ect... c'est ce service qui est chargé d'élaborer des statistiques destinées au siège et aux autorités de tutelle. Il fera l'objet d'un compte beaucoup plus détaillé dans notre exposé.

Les services Comptabilité et Production sont aidés dans leurs travaux par un service Mécanographique chargé d'une part, de remplir les imprimés :

- des bordereaux des primes émises
- des bordereaux des primes annulées
- du journal des primes émises
- du journal des primes annulées

D'autre part, de passer les écritures dans les différents comptes, chaque numéro de compte étant inscrit sur une fiche.

Ce service est muni de deux fichiers Automobiles : l'un permettant de retrouver le numéro de police du client sachant le numéro d'immatriculation du véhicule, l'autre, servant à retrouver le numéro de police de l'assuré à partir de son nom.

Ces deux fichiers facilitent les recherches car très souvent les clients se présentent au guichet sans leur attestation d'assurance.

Notons que toutes les activités de ces services se déroulent sous la surveillance du Directeur Général.

Après avoir décrit sommairement la société et ses différents services nous allons nous intéresser à l'organisation Comptable de la société.

La première partie de notre exposé sera consacré à l'émission des primes à partir de certains documents produits par le service Production. Ensuite nous nous intéresserons à la Comptabilité générale et enfin aux états statistiques destinés au siège.

Chapitre II : ORGANISATION COMPTABLE DE LA SOCIETE

II-1 EMISSION DE PRIMES

Après avoir ^{fait la tarification} ~~tarifié~~ le risque qui lui est présenté, le service Production remplit une fiche de quittance (voir Annexe III) et un brouillon des garanties accordées sur lesquels figurent la prime totale à payer. C'est au vu de ces deux pièces que l'attestation est établie et que l'encaissement est fait.

Pour le calcul de la prime totale il faut distinguer deux cas :

1°/ - Police en direct

PT = PN + ACC + T.E
PT = Prime totale
PN = Prime nette
T.E = Taxe d'enregistrement
ACC = Accessoire

Le coût des accessoires varie selon les catégories. Par exemple pour les catégories 1 et 2 du risque Auto le coût des accessoires s'élèvent à 3.000 F. En ce qui concerne les catégories 3 et 4 du même risque, le coût des accessoires est de 2.000 F.

La taxe d'enregistrement est un pourcentage de la prime nette + Coût des Accessoires. Elle varie selon les catégories.

Exemple

Catégories	T.E en %
Incendie	33
Transport	7
Autres branches	10

2°/ - Police avec intermédiaire

PT = PN + ACC + T.E + TPS

TPS = Taxe sur Prestation de Service

T.E est un pourcentage de la Prime nette + Accessoires + TPS.

La TPS est égale à Vingt cinq pour cent (25 %) des commissions versées aux intermédiaires d'assurance. Cette TPS est destinée dans les caisses de l'Etat.

Lorsqu'il s'agit d'une annulation de prime, le service Production établit une fiche de remboursement de Prime (voir Annexe IV).

Les deux pièces à savoir la fiche de quittance et la fiche de remboursement de prime sont destinées au service Mécanographique en vue de remplir les imprimés des différents bordereaux.

II-1-1 BORDEREAUX DE PRIMES EMISES - JOURNAL DE PRIMES EMISES

L'on obtient les bordereaux de primes émises et le journal de primes émises à partir de la fiche de quittance. Nous allons distinguer le cas d'une nouvelle affaire de celui d'un renouvellement car ce sont les cas les plus fréquents

- Cas d'une nouvelle affaire (Auto)

Tout commence par l'inscription de cette affaire dans les livres par le service Production. Ensuite le service Mécanographique se préoccupe de l'inscription de cette affaire aux deux fichiers Auto. Cette inscription consiste à attribuer une fiche sur laquelle figure les renseignements ci-dessous :

- Nom du souscripteur, son adresse
- son numéro de police
- la période de garantie
- le numéro d'immatriculation.

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement, l'on se préoccupe de l'enregistrement du numéro d'avenant sur la fiche existante.

Notons que le cas d'un risque non Auto ne fait pas l'objet d'une inscription aux deux fichiers.

Après ce travail préliminaire très important à notre avis, les fiches de quittances sont classées par Agence et par catégorie de risques. Le service Mécanographique remplit alors les

- quittances de prime
- bordéaux de primes émises
- le journal des primes émises

La quittance de prime est établie en trois exemplaires

- l'original est envoyé au souscripteur qui s'est acquitté de sa prime
- un exemplaire est destiné au service Comptabilité pour l'élaboration des statistiques
- une copie reste dans le dossier du client.

Le bordereau des primes émises est un document récapitulatif des ventilations des primes totales émises dans le mois par catégorie et par Agence . Il est établi en deux exemplaires :

- une copie est destinée au siège
- un exemplaire reste dans l'Entreprise.

JOURNAL DES PRIMES EMISES

C'est un document récapitulatif de toutes les primes émises dans le mois par la société. Il est établi en deux exemplaires.

II-1-2

BORDEREAU DE PRIMES ANNULEES - JOURNAL DES PRIMES ANNULEES

Le contrat d'assurance peut être résilié pour diverses raisons parmi lesquelles nous pouvons citer :

- la disparition du risque
- la résiliation après sinistre par l'une des parties
- le non paiement de la prime par le souscripteur.

Chaque cas de résiliation donne naissance à l'établissement d'une fiche de remboursement de prime qui a pour objectif d'annuler la portion de prime non perçue. A la fin du mois, toutes ces fiches sont rassemblées en vue d'établir les bordereaux de primes annulées par agence et par catégorie. Ces bordereaux sont établis en double :

- une copie est destinée au siège
- un exemplaire reste dans la société.

Journal des primes annulées

C'est un document récapitulatif de toutes les primes qui ont fait l'objet d'annulation dans le mois. Il est établi en deux exemplaires.

Ces documents à savoir les bordereaux de primes émises, primes annulées, les quittances de primes sont destinés au service comptabilité pour faire des statistiques.

Nous nous intéresserons à l'ensemble des opérations de trésorerie à savoir les encaissements de primes, les règlements de sinistres, les recours encaissés, les opérations salariales etc... qui sont autant d'opérations qui font jouer les comptes de trésorerie qui sont la banque, la caisse, les CCP.

Notre étude portera dans un premier temps sur le traitement comptable au niveau de la caisse et de la banque.

Ensuite nous savons que les produits d'assurance sont distribués de différentes manières ; hormis le cas des sociétés mutuelles qui juridiquement ne peuvent pas rémunérer des intermédiaires, toutes les autres formes d'entreprises (société anonyme et société à forme mutuelle) ont la possibilité d'utiliser des intermédiaires pour vendre leurs produits ; c'est pourquoi nous nous intéresserons à la comptabilité des intermédiaires d'assurance plus particulièrement à celle des agences.

Enfin nous n'ignorons pas que dans le souci de minimiser les pertes et la probabilité de ruine de la société, l'assureur utilise les techniques telles que la coassurance et la réassurance.

La coassurance étant la prise de participation de plusieurs assureurs sur un même risque selon un pourcentage donné, chacun d'eux étant directement responsable pour sa part, vis à vis de l'assuré.

Généralement la coassurance est organisée par un assureur Chef de file ou apériteur qui discute les conditions des contrats avec l'assuré, recueille les avis des autres, en quelque sorte c'est ce dernier qui est chargé de la gestion du contrat.

La réassurance peut se définir comme une opération par laquelle, un assureur appelé (cédant) seul responsable vis à vis de l'assuré pour les risques qu'il a acceptés, se fait garantir à son tour auprès d'un autre assureur (cessionnaire) pour tout ou partie de ses risques. C'est en quelque

sorte l'assurance de l'assureur avec la précision que l'assuré n'a pas d'action directe contre le réassureur qu'il ignore.

Notre étude s'est intéressé aux opérations de coassurance et de réassurance car la compagnie utilise cette technique pour mutualiser les risques.

II-2-1 OPERATIONS DE TRESORERIE

C'est l'ensemble des opérations passées avec la banque et la caisse. Les opérations les plus courantes étant :

- les encaissements de primes
- les paiements de sinistres
- les recours encaissés
- les annulations de primes.

Nous examinerons les opérations relatives à la caisse et ensuite celle qui concernent la banque.

II-2-1-1 TRAITEMENT AU NIVEAU DE LA CAISSE

Le paiement d'une prime à la caisse par un assuré donne naissance à l'établissement d'une fiche dite "fiche de recette de caisse" (voir Annexe V). Le paiement de prime peut se faire en espèces ou par la remise de chèque.

Lorsque le paiement est effectué en espèces, la comptabilisation consiste à débiter le compte caisse (520) du montant de la prime en créditant le compte du client de ce même montant.

Dans le cas d'une remise de chèque la comptabilisation consiste à débiter le compte banque (500) en créditant le compte du client.

Nous n'ignorons pas que la remise du chèque vaut paiement sous condition résolutoire de non encaissement si le compte est sans provisions. Lorsque le chèque revient impayé la banque prélève des frais de banques.

Le principe est que ces frais doivent être à la charge de l'assuré. Pour la comptabilisation on utilise un "compte d'attente de régularisation" (470) et un compte "frais de banque" (412). Le compte banque est crédité du montant de la prime à payer et des frais de banque ; la contre partie étant l'inscription au débit du compte "d'attente de régularisation" du montant de la prime et au débit du compte "frais de banque" des frais des banques.

Notons que l'assuré reste débiteur du montant de la prime et des frais de banque. Après régularisation, les comptes d'attente de régularisation et frais de banque sont soldés, la contre partie étant le débit du compte banque s'il a payé par chèque ou du compte caisse s'il a payé en espèces.

Nous allons illustrer notre exposé par un exemple.

Remise d'un chèque impayé de 100.000 par BEDI en paiement de la prime. Le chèque est revenu impayé et les frais de banque s'élèvent à 1.875 F.CFA. Comment se fait la comptabilisation ?

1°/ - Emission de la prime

D	BEDI	C
	!	
100.000	!	
	!	

D	700	C
	!	
	!	100.000
	!	

2°/ - Paiement de la prime par chèque

D	BEDI	C
	!	
	!	100.000
	!	

D	500	C
	!	
100.000	!	
	!	

3°/ - Le chèque revient impayé

D	470	C
100.000		

D	500	C
		101.875

D	412	C
1.875		

4°/ - Régularisation (par chèque)

D	470	C
		100.000

D	500	C
101.875		

D	412	C
		1.875

En conclusion les comptes 470 et 412 sont soldés ainsi que le compte client BEDI.

Remarques 700 Compte "Prime émise nette d'annulation"
500 compte "Banque"

Toutes les opérations de sortie de fonds de la caisse donnent naissance à l'établissement d'une fiche dite de "débours de caisse" (voir Annexe VI). Ces opérations concernent les versements à la banque, les avances de fonds au personnel, les remboursements de prime trop perçue à un assuré etc...

La comptabilisation consiste à créditer le compte caisse par le débit des comptes suivants :

- Compte banque dans le cas d'un versement à la banque
- Compte client s'il s'agit d'un remboursement de prime trop perçue.
- Compte avance de fonds au personnel dans le cas d'un prêt.

II-2-1-2 TRAITEMENT AU NIVEAU DE LA BANQUE

Les opérations relatives à la Banque sont généralement :

- des paiements de sinistres par remise de chèque aux ayants-droit.
- des paiements des honoraires d'expert
- des encaissements de recours exercés par la compagnie contre l'assureur d'un tiers responsable d'un sinistre.

En cas de paiement de sinistre ou des honoraires d'expert, le service Sinistre établit une fiche dite de "paiement de sinistre (~~voir Annexe VII~~)". La comptabilisation consiste à créditer le compte banque (500) du montant du sinistre et à débiter le compte charge de sinistre (630).

Lorsqu'il s'agit d'un encaissement de recours par la remise de chèque, le service sinistre établit une fiche dite de "recours ou de remboursement de sinistre". La comptabilisation consiste à débiter le compte banque (500) par le crédit du compte Recours encaissés (631). Outre ces opérations relatives à la caisse et à la banque, le service Comptabilité s'intéresse également aux opérations relatives à la gestion du matériel, du personnel etc...

La comptabilisation de ces opérations ne pose pas de problèmes particuliers. Toutes ces fiches à savoir :

- de recette de prime
- de débours de caisse
- de règlement de sinistre
- de recours encaissés

sont ensuite rassemblées dans un classeur suivant la date des opérations, permettant au service Mécanographique de passer les écritures dans les différents comptes.

II-2-2 JOURNAL - BALANCE

JOURNAL

C'est un document comptable qui enregistre journallement les opérations de la société. Elle est obtenue au fur et à mesure que l'on passe les écritures dans les différents comptes.

BALANCE

Elle est établie en fin de mois. C'est le report de tous les soldes des différents comptes. Le total des soldes débiteurs doit être égal à celui des soldes créditeurs.

II-2-3 COMPTABILITE DES AGENCES

La Compagnie travaille avec des agents à l'intérieur du pays dont le rôle se limite aux encaissements de prime. Ces agents n'ont pas le pouvoir de payer des sinistres ni d'exercer des recours pour le compte de la compagnie. Le service Comptabilité tient un compte courant entre ses différents agents. Les opérations sont enregistrées de la manière suivante :

- Au débit : les primes émises
- Au crédit : les commissions dues aux agents.

II-2-4 OPERATIONS DE COASSURANCE

Nous allons distinguer le cas où la ZURICH est simple coassureur de celui où elle est apéritrice.

Dans le premier cas la portion de prime revenant à la compagnie est enregistrée comme une affaire directe.

Dans le second cas la compagnie est chargée de la gestion du contrat, elle émet la police, encaisse la totalité de la prime et reverse la part revenant à chacun des coassureurs, elle paye les sinistres lorsque leurs coûts ne sont pas trop élevés.

Le principe de la comptabilisation est d'émettre la totalité de la prime et la portion de prime revenant aux coassureurs est émise en annulation.

Exemple : Considérons un contrat de coassurance réparti entre trois compagnies

S.I (Sécurité Ivoirienne)
 U.A (Union Africaine)
 Z (Zurich Assurance)
 de prime totale P = 500.000

Compagnies	Parts en %	Prime
Zurich	50	250.000
S.I	30	150.000
U.A	20	100.000
TOTAL		500.000

Emission de la prime

D	41	C		D	700	C
500.000			41			500.000
			"Compte client"			

Paiement de la prime par l'assuré

D	41	C		D	500	C
		500.000		500.000		

Emission de la prime à annuler

D	700	C	D	41.90	C
250.000					250.000
		41.90			"Compte des coassureurs"

Paiement de la prime à annuler aux coassureurs

500	41.90
250.000	250.000

En conclusion . Les comptes 41.90 et 41 sont soldés
 Prime encaissée 250.000 (solde du compte 500)
 Prime émise 250.000 (solde du compte 700)

Lorsque la police est avec intermédiaire la compagnie apéritrice verse l'intégralité des commissions et exerce un recours contre les coassureurs pour réclamer leur part. La comptabilisation consiste à utiliser un compte d'attente 470.

Exemple : Le montant des commissions sur l'affaire ci-dessus est de 50.000 dont

- 25.000 pour la Zurich
- 10.000 pour l'Union Africaine
- 15.000 pour la Sécurité Ivoirienne

Paiement des commissions

D	600	C	D	470	C	D	500	C
25.000			25.000					150.000

600 "Compte commissions versées aux intermédiaires"

Régularisation

D	470	C
	!	
	! 25.000	
	!	

D	500	C
	!	
25.000	!	
	!	

En définitive le compte 470 compte de régularisation est soldé.

Notons que c'est ce même système de comptabilisation qui est retenu en cas de paiement de sinistre par la compagnie apéritrice.

II-2-5 OPERATIONS DE REASSURANCE

Les opérations de réassurance entre la cédante et le cessionnaire s'intéressent aux domaines ci-après :

- Emission de la prime de réassurance
- Participation du cessionnaire aux sinistres de la cédante
- Les commissions versées à la cédante par le cessionnaire
- la participation du cessionnaire à la constitution des provisions techniques

Le principe de la comptabilité est que la société émet le montant de la prime retenue comme une affaire directe ; la prime cédée ou de réassurance est débitée dans un compte "Prime de réassurance" (701), les commissions sont créditées dans le compte de commissions de réassurance (601), les sinistres à la charge du réassureur sont également crédités dans le compte de sinistre de réassurance (632).

A la fin de chaque trimestre, on tire le solde des comptes 701, 601 et 632 et c'est ce solde que l'on reporte au compte du réassureur (44). La participation des réassureurs à la constitution des provisions techniques est matérialisée par le dépôt chez l'assureur des valeurs ou espèces qui sont productrices d'intérêt en faveur du cessionnaire.

II-2-6 OPERATIONS DE PLACEMENTS

Compte tenu de la spécificité de l'opération d'assurance, l'assureur peut être amené à détenir des sommes importantes qu'il est obligé de gérer et de faire fructifier par des placements tout en respectant l'intérêt général et la réglementation.

Ces placements dont l'importance est à la mesure des provisions techniques constituent la garantie pour l'assuré et le bénéficiaire du contrat que l'assureur sera à tout moment à mesure de faire face à ses engagements. Nous citerons quelques placements à savoir :

- les immeubles
- les espèces en banque et en caisse
- les valeurs immobilières (actions et obligations)
- les prêts

La comptabilisation ne pose pas de problèmes particuliers.

Exemple : La souscription des obligations auprès de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) est comptabilisée au débit du compte "Prêt et obligations" la contre partie étant le crédit du compte banque.

Les intérêts produits sont comptabilisés au crédit du compte "Intérêt sur Prêt et obligations" la contre partie étant le débit du compte banque.

II-3 STATISTIQUES

A la fin du mois les bordereaux de primes émises, de primes annulées, les fiches de paiement de sinistre, de recours encaissés etc... sont acheminés au service Comptabilité pour l'élaboration des statistiques destinées au siège. Nous ne citerons que quelques uns de ces états statistiques :

- l'état des impayés des agences (Annexe VII)
- l'état des primes par agence et par catégorie
- l'état des paiements de sinistre
- l'état des commissions.

II-3-1

ETAT DES IMPAYES DES AGENCES

A la fin du mois la compagnie dispose :

- des bordereaux de primes émises
- des bordereaux de primes annulées
- de la liste des primes encaissées déduction faite des commissions
- de la liste des primes impayées du mois précédent.

C'est à partir des documents ci-dessus que l'on arrive à déterminer l'état des impayés de chaque agence en procédant par élimination : il s'agit de partir des renseignements qui figurent sur la liste des primes encaissées du mois (numéro de police, date d'échéance, nom de l'assuré, prime totale, commissions) et de voir si ces mêmes renseignements se trouvent sur l'un des trois autres états que l'on dispose.

Si oui nous supprimons cette ligne considérée sur la liste des primes encaissées et sur l'état correspondant et ainsi de suite. En principe toutes les lignes faisant partie de la liste des primes encaissées devaient être barrées.

L'état des impayés du mois est le récapitulatif de toutes les lignes qui ne sont pas supprimées. Après avoir trouvé le montant des primes non encaissées, le service Comptabilité se charge de vérifier si ce montant est identique au solde du compte courant de l'agent à la fin du mois. Ensuite l'on effectue une ventilation des impayés par ancienneté (voir Annexe VIII)

II-3-2

ETAT DES PRIMES (Etat 1)

Cet état est obtenu à partir des bordereaux des primes émises et annulées. C'est une répartition par catégories des primes "Affaires directes". Le montant total des Primes "Affaires directes" est obtenu en faisant $x + y + z$. (x) représente le montant des primes des contrats qui arrivent à échéance dans le mois et qui ont fait l'objet d'un renouvellement. Ce sont les "prolongations".

(Y) correspond au montant des primes des contrats souscrits dans le mois au titre des nouvelles affaires "Autres Primes".

(Z) représente le montant des différences entre les primes réelles et les primes provisionnelles, ce sont les "régularisations"

(A) le montant des primes annulées dans le mois.

Ensuite l'on fait apparaître l'Etat 1 du mois considéré de l'année précédente.

II-3-3 ETAT DES SINISTRES (Etat 4)

Cet état concerne les paiements de sinistres et les recours encaissés par année de survenance. La charge totale de sinistre du mois est la somme des montants des sinistres payés diminuée du montant total de recours encaissés.

II-3-4 ETAT DES COMMISSIONS (Etat 5)

C'est la répartition des commissions versées aux intermédiaires par catégorie de risque. L'on calcule aussi le taux de commissions par catégorie de risque.

$$\text{Taux de commissions} = \frac{\text{Commissions versées}}{\text{Primes émises}}$$

Outre ces états ci-dessus, il existe d'autres états parmi lesquels on peut citer :

- l'état de mouvement de police (entrée et sortie des polices par catégorie)
- l'état du nombre de sinistres déclarés.

Par ailleurs le service Comptabilité élabore trimestriellement ou annuellement d'autres états parmi lesquels nous pouvons énumérer les états CICARE, les états CICA, etc...

Chapitre III : OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Le système d'émission de bordereaux de prime ou d'annulation de prime par agence et par catégorie marche bien tant que la société n'a pas beaucoup d'affaires à traiter.

De nos jours les sociétés d'assurance sont appelées à évoluer, donc à être de taille importante.

Il n'est plus à exclure compte tenu du nombre de contrats à gérer que ce système ne sera plus adapté aux besoins du service.

Imaginons le cas d'une société d'assurance avec 20 Agences travaillant dans 10 branches. Si l'on veut avoir un bordereau par branche et par agence, il faudra 200 bordereaux d'émission de primes sans compter les bordereaux d'annulation et quelle sera la situation d'une compagnie de plus de 20 Agences ?

Il arrive souvent que les opérations soient enregistrées avec un certain retard. Ceci à l'inconvénient que la situation d'un compte de tiers à un moment donné ne reflète presque jamais la situation de ce tiers à cet instant puisque au moment où l'on arrête le compte, il se pourrait qu'il y ait des opérations concernant le tiers qui ne soient pas enregistrées. C'est le cas des Agences. Nous savons que ces derniers n'ont aucun pouvoir de payer les sinistres, d'exercer les recours, leur rôle se limitant à l'encaissement de la prime. Il arrive des fois que la prime encaissée ne soit pas émise sur le bordereau du mois considéré car une étude préalable de vérification du calcul des primes est nécessaire avant leur émission. Ceci pose des problèmes au niveau du service Comptabilité. L'on est amené à créditer le compte de l'agent des primes encaissées non émises et on le débite des commissions.

Lorsque la prime sera émise le mois suivant, on soldera le compte de l'agent car la prime qui sera débitée et les commissions lui seront créditées.

La méthode utilisée en vue de déterminer l'état des impayés des agences ne peut s'appliquer sans erreur, compte tenu du nombre de polices qui ont fait l'objet d'encaissement. Ceci a l'inconvénient de perdre assez de temps et l'on n'arrive plus à suivre les comptes des agents.

Compte tenu des difficultés que nous venons d'énumérer, nous proposons un système comptable par un traitement automatique. Nous savons que la mise en place d'un système informatique demanderait d'énormes investissements. Dans tous les cas, nous pensons qu'une étude du genre coût/avantage est nécessaire à la décision de mécaniser.

La mise en place d'un système informatique pose des problèmes au niveau de ses applications. Il est important de souligner que ces applications sont loin d'être indépendantes, un même programme peut intéresser plusieurs utilisateurs à la fois. C'est le cas d'une comptabilité générée à partir d'un service technique. Par exemple l'ouverture d'un dossier sinistre va intéresser les services sinistre et comptabilité.

Avec ce système comptable nous aurons un meilleur suivi des arriérés des agences, un gain de temps dans l'élaboration des statistiques etc...

Si la surface financière de la société ne favorise pas la mise en place d'un système informatique, nous pensons qu'il est grand temps de mettre sur place une politique d'embauche. Nous avons constaté par exemple que nous perdons assez de temps pour retrouver un dossier ; ceci est essentiellement dû au fait qu'il n'y a personne pour classer ces dossiers. Nous gagnerons du temps en embauchant une personne chargée de classer ces dossiers.

Par ailleurs, nous avons constaté qu'il existe des primes impayés des agents de plus de 12 mois. Nous pensons qu'il est nécessaire de définir une nouvelle politique de gestion. Il s'agit de bien définir les rapports avec les intermédiaires, de veiller à ce que ces derniers aient le sentiment d'appartenir à l'entreprise. En effet, ce sont ces intermédiaires qui sont le plus souvent en contact avec la clientèle et qui renforcent donc l'image de marque de la société. Il faut que la société puisse exercer un contrôle sur les activités de ces intermédiaires de façon à les obliger à respecter les règles de souscription et surtout à reverser les primes qu'ils encaissent.

Nous avons constaté aussi l'absence d'une politique de formation du personnel. Nous pensons qu'avec une instauration d'une politique de formation du personnel et surtout une organisation du travail de manière beaucoup plus rationnelle nous arriverons à atteindre les objectifs

que nous nous sommes fixés.

A la lumière des statistiques élaborés par le service Comptabilité nous avons constaté une prédominance du risque Auto sur les autres.

Nous n'ignorons pas que la branche Auto crée d'énormes difficultés car l'assureur n'arrive pas à ajuster les sinistres payés et les primes encaissées : la fréquence des sinistres fortement croissante , le coût moyen de sinistre de plus en plus élevé sous la double pression de l'inflation et de la jurisprudence, l'insuffisance des tarifs, etc... sont d'autant de causes qui rendent la branche Auto déficitaire.

L'assureur doit à son niveau, définir une nouvelle politique commerciale tendant à produire d'autres garanties outre que le risque auto. Il s'agit de proposer à la clientèle des garanties telles que la R.C "Chef de famille", l'Individuelle Accident etc... qui pourraient accompagner les garanties Auto tout en expliquant à l'assuré l'intérêt qu'il a à s'assurer à protéger son patrimoine. Il faudrait moraliser le risque auto par l'application stricte de la clause Bonus - malus. Il faut aussi songer à aménager un système juridique d'indemnisation, reviser les tarifs, limiter les commissions et les frais généraux servis aux intermédiaires compte tenu du caractère obligatoire de l'assurance R.C qui fait que les gens s'assurent eux-mêmes.

CONCLUSION GENERALE

Dans nos pays de la CICA les sociétés sont encore de taille moyenne et dans cette mesure, le problème de l'organisation comptable ne se pose pas avec force. Mais ces sociétés sont appelées à grandir et il est nécessaire de commencer à réfléchir sur le système automatique, car ceci nous permettrait de réduire les frais généraux, la durée de certains travaux et rendre possible certains travaux qui, autrement seraient irréalisables par leur durée, tout en augmentant la sécurité en évitant des erreurs humaines.

" ZURICH "

COMPAGNIE D'ASSURANCES

N° DE SINISTRE	N° DE POLICE	GENRE	AGENCE	

FICHE DE PAIEMENT
DE SINISTRE

D M	D C	DOMMAGES	AUTRES RISQUES	FRAIS

TOTAL DU PAIEMENT.....

--

COMPTABILITÉ

MONNAIE D'ORIGINE :	SORT DU DOSSIER :		
DESTINATAIRE DU PAIEMENT :			
.....			
.....			
Mode de paiement	V I S A		COMPTABILISATION
CAISSE : du	SINISTRES	COMPTABILITÉ	
C.C.P. : Virement n° du			
BANQUE : Chèque n° du			
sur			

"ZURICH"
 COMPAGNIE D'ASSURANCES

CARTE DE RECOURS
 DE REMBOURSEMENT
 DE SINISTRE

COMPTABILITÉ

N° DE SINISTRE	N° DE POLICE	GENRE	AGENCE

D M	D C	DOMMAGES	AUTRES RISQUES	FRAIS

TOTAL ENCAISSÉ ..

--

MONNAIE D'ORIGINE :	SORT DU DOSSIER :	
EXPÉDITEUR DU RÈGLEMENT :		
Mode d'encaissement	V I S A	
CAISSE : du	SINISTRES	COMPTABILITÉ
C. C. P. : Virement n° du		
BANQUE : Chèque n° du		
sur		
	COMPTABILISATION	

FICHE DE QUITTANCE

DATE D'ÉMISSION

POLICE N°

AGENCE N°

AVENANT N°

RC / RTI / DEF	TIERCE	INCENDIE	VOL	B G

Prime Nette

Accessoires

Taxe Enreg.

T. P. S.

Commission = %

A PAYER

RÈGLEMENT / VISA

Du au

imp. ilm. abidjan

"ZURICH"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

BUREAU EN COTE D'IVOIRE

N°

REMBOURSEMENT DE PRIME

Je, soussigné (e), reconnais avoir reçu de "ZURICH" Compagnie d'Assurances, Bureau en Côte d'Ivoire, la somme de Francs CFA

à titre de

Abidjan, le

Période du au

Agence N°

RC/RTI/DEF	TIERCE	INCENDIE	VOL	B G

Police N°

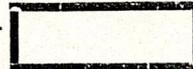
Accessoires

Souscripteur

Taxe d'Enreg^t

T. P. S.

REMBOURSEMENT



"ZURICH"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

RECETTE DE CAISSE

CAUSE DE LA RECETTE				SOMME	
COMPTABILISATION					
EXPÉDITEUR : Virement N° du / / C.C.P. N° Chèque N° du / / s/ Caisse du / /				C. C. P. BANQUE CAISSE	
				VISA	
				Service intéressé	Comptabilité
OBSERVATIONS					

"ZURICH"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

DÉBOURS DE CAISSE

CAUSE DU DÉBOURS		SOMME	
COMPTABILISATION			
DESTINATAIRE :		C. C. P. BANQUE CAISSE	
Virement N°	du / /	C.C.P. N°	
Chèque N°	du / /	s/	
Caisse	du / /		
OBSERVATIONS		VISA	
		Service demandeur	Comptabilité

